



# Assemblée générale ordinaire

## Les amis du Lac du Pont-à-l'Âge

### Compte-rendu

L'Assemblée générale ordinaire d'ALPA s'est tenue le samedi 30 septembre 2023 à la salle des Jeunes de Laurière, à 16h30, en présence de près de 40 personnes (dont 35 adhérent·e·s, ainsi que des élu·e·s du territoire).

Nombres d'adhérent·e·s présent·e·s : 35

Nombres d'adhérent·e·s excusé·e·s : 7

Membres du CA présents : Brice Boucard, Jean-Claude Canou, Annie Canou, Philippe Doyelle, Sophie Léonard, Martine Navarre.

Début de l'AG à 16h40

### Rapport moral

Présenté par le président, Brice Boucard

La présentation de ce rapport moral pour l'exercice 2022-2023 des Amis du lac du Pont-à-l'Âge est une première pour moi, après une année d'exercice de la fonction de Président de l'association.

Le premier point que je souhaite aborder concerne la vie de l'association et la nécessaire mobilisation de nos adhérents et adhérentes et au-delà des citoyens et citoyennes, qu'il s'agisse des plus concernés géographiquement ou de ceux pour qui les questions environnementales sont essentielles. Cette année a en effet vu Jocelyn et Julien quitter le Conseil d'administration qui était déjà dans une configuration réduite par rapport aux années précédentes. Ainsi, à la fin de l'exercice 2022-2023, le Conseil d'administration ne compte plus que six membres actifs, ce qui est bien peu au vu des attentes de nos adhérents et adhérentes, notamment pour ce qui est de l'organisation d'événements semblables à celui du 31 juillet 2022. Je vous invite donc, vous qui êtes ici présents, à vous manifester et à nous rejoindre au sein du Conseil d'administration afin de renforcer nos forces et notre capacité d'action. Je vous invite également à parler de l'association à vos proches, à les inciter à adhérer, afin que l'association voie sa légitimité renforcée et que sa parole porte mieux.

Ensuite, si je suis satisfait de ce que nous avons réalisé cette année, je ne peux que regarder avec envie le dernier mandat en tant que président de Philippe Doyelle, cette année 2021-2022 qui avait connu une bien belle activité, avec comme point d'orgue la journée festive du 31 juillet. Ceci du fait d'une difficulté toute particulière à nouer le dialogue avec la communauté de communes ÉLAN... À titre d'illustration, je n'ai finalement rencontré monsieur Alain Auzeméry, son président, que le 19 juillet dernier...



alors même que je lui avais écrit à plusieurs reprises, que ce soit à titre informatif ou avec des demandes précises. J'espère cependant que cette première rencontre en appellera d'autres, et que l'évolution favorable de la situation, concernant et la centrale et la salle, nous permettra de dialoguer plus régulièrement et fructueusement pour l'intérêt du site du Pont-à-l'Âge.

Enfin, nous pouvons être plus que satisfaits et fiers de l'intérêt porté au site du Pont-à-l'Âge, qu'il s'agisse de ses riverains ou de nos élus : en effet, suite à notre lettre ouverte, nous avons reçu nombre de témoignages, de marques d'intérêt, de félicitations et avons réussi à mobiliser et notre députée Manon Meunier et notre sénateur Christian Redon-Sarrazy.

**Vote à l'unanimité**

## Rapport d'activité

Présenté par le président, Brice Boucard

Les actions 2022-2023 de l'association :

- Atelier construction d'hôtels à insectes le samedi 22 octobre à Laurière.
- Projection des courts métrages *Un hérisson dans la neige*, le jeudi 9 février, en partenariat avec le Cinoch', à La Jonchère Saint-Maurice.
- Construction collective d'un abri à hérisson le samedi 11 février, à Laurière, animée par le GMHL
- Balade à la découverte des arbres de la forêt de Laurière, le samedi 3 juin, animée par Michel Ardillier.
- Lettre ouverte aux élus et à la presse concernant la situation du Pont-à-l'Âge.
- Diffusion de deux bulletins, en février et en juin.
- Achat de livres pour la bibliothèque de l'association – pour rappel tous les adhérents peuvent emprunter les livres.
- Nouveau site internet, à la même adresse que l'ancien (alpa87.fr) où trouver nos actions, les comptes rendus de CA, les bulletins...

Suivi de l'évolution du site :

- Rendez-vous entre le président d'ALPA et le président d'ELAN le mercredi 19 juillet.
- Rencontre avec Manon Meunier, députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Vienne, et visite du site du Lac du Pont-à-l'Âge, le samedi 19 juillet.

**Voir présentation complète pour plus de détails.**

**Vote à l'unanimité**

## Rapport financier

Présenté par la trésorière, Martine Navarre

Un budget en baisse cette année par rapport à 2022, ce qui s'explique par le fait que l'association n'ait pas organisé de journée festive aussi importante.

**Voire budget complet pour détails.**



## Vote à l'unanimité

# Projet et budget prévisionnels 2024

Présentés par le président, Brice Boucard, et la trésorière, Martine Navarre

Les projets prévisionnels :

- Soirée découverte et observation des chauve-souris au mois de mai, au Lac du Pont-à-l'Âge, si la salle est disponible.
- Nouvelle journée festive courant juillet, sous plusieurs réserves : que la salle et la buvette soient disponibles, que les moyens techniques soient suffisants, qu'ELAN donne son autorisation et qu'il y ait suffisamment de forces en présence dans l'association.
- Observation des étoiles et du ciel nocturne mi-août, au Lac du Pont-à-l'Âge, avec l'association ADAES.

Budget :

- Proposition d'un budget plus proche de celui de 2022, en prévision d'une journée festive en juillet.
- Proposition de demander une subvention à la mairie de Folles (pour l'instant, seulement subvention de la mairie de Laurière).

## Élection du CA

Départs du CA en 2023 : Julien Thurion et Jocelyne Leibovici.

Membres candidats à une reconduction : Martine Navarre, Sophie Léonard, Brice Boucard et Annie Canou.

Nouvelles candidatures : Agnès Lajoinie et Jean Rejaud.

**Vote à l'unanimité pour la reconduction des 4 membres actuels et l'élection des 2 nouveaux membres.**

**Constitution du CA au 30 septembre 2023 (8 membres) :**

- |                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| - <b>Brice Boucard</b>     | - <b>Agnès Lajoinie</b>  |
| - <b>Annie Canou</b>       | - <b>Sophie Léonard</b>  |
| - <b>Jean Claude Canou</b> | - <b>Martine Navarre</b> |
| - <b>Philippe Doyelle</b>  | - <b>Jean Rejaud</b>     |

## Questions et remarques diverses

Nicolas Vanderlick, adjoint au maire de Saint-Sulpice Laurière suggère à l'association d'envoyer des demandes de subventions à d'autres communes (hors Folles et Laurière), dont Saint-Sulpice-Laurière.

Manon Meunier, députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de Haute-Vienne réaffirme son fort soutien à l'association. Elle soutient l'organisation d'animations sur le site du lac, avec



pour bel exemple la journée festive du 31 juillet 2022. Elle rappelle que ce type d'animation représente une vraie opportunité pédagogique et économique pour le territoire et ses habitants.

Nicolas Comiti, adhérent d'ALPA, demande des précisions sur l'intervention de la Préfecture.

Jean-Paul Poulet, maire de Folles et vice-président en charge du patrimoine de la commune, donne des précisions :

- Des démarches ont été faites auprès du propriétaire de la centrale par les maires de Folles et Laurière, ELAN et par la préfecture, sans réponse de sa part.
- A travers le nouvel arrêté, la Préfecture a retiré le droit de turbiner au propriétaire. La centrale ne peut pas être remise en fonctionnement et l'arrêté donne également le droit à ELAN d'accéder aux vannes se trouvant dans la centrale pour permettre la vidange.
- Une réunion a eu lieu cette semaine concernant la vidange du lac. Date prévisionnelle : 2025. Il s'agit toutefois d'un gros chantier administratif et technique (beaucoup d'aménagements à réaliser). La vidange prendra plusieurs mois voire plusieurs années.

Pour rappel, des élections municipales sont prévues en 2026 ce qui pourrait également avoir des conséquences pour ce dossier.

Jean Rejaud, adhérent et membre du CA d'ALPA, demande ce qu'il en est du camping.

Jean Paul Poulet donne des précisions :

- Pas de projet pour le camping tant que la vidange n'aura pas été effectuée et qu'on n'en saura plus sur la qualité de l'eau (et donc la possibilité de baignade et d'activités aquatiques)
- Par contre, la communauté de commune travaille sur le circuit de randonnée autour du lac. Des procédures administratives sont en cours par les communes pour récupérer des terrains autour du lac, dont les propriétaires sont inconnus.

Jean-Michel Bertrand, maire de Bersac-sur-Rivalier

- Concernant l'arrêté préfectoral et les délais : il rappelle qu'un arrêté unique avait été pris pour la création du lac et de la centrale hydraulique. L'arrêté pris cet été, ne concerne qu'une partie du premier arrêté. La préfecture doit donc s'assurer de la légalité des décisions prises.
- Concernant le camping : une réhabilitation lourde est à envisager si un nouveau projet devait avoir lieu, notamment pour l'assainissement collectif, qui représente un coût majeur. Le camping se fera s'il y a la certitude de la possibilité de baignade et d'activité nautiques dans le lac.
- Concernant la vidange, il rappelle que les délais seront très longs. En cas de cyanobactéries : il faut que le lac reste asséché 2 ans. Une bonne nouvelle



cependant : en cas de résidus radioactifs, le site de Belzanne dispose d'un bassin de stockage des boues pour la Haute-Vienne.

Martine Navarre, adhérente et trésorière d'ALPA :

- Rappelle d'une part, que la lettre ouverte a permis de faire un peu avancer les choses.
- Par ailleurs, il est regrettable que l'arrêté interdise également le canotage, ce qui dissuade la pêche et nuit à l'animation du site.

Jean Paul Poulet indique que ces arrêtés ont été pris sur demande de la préfecture en raison des cyanobactéries.

Brice Boucard rappelle que l'arrêté actuel interdisant toute activité nautique invoque l'éloignement des services de secours, et non l'état de l'eau du lac.

ALPA va écrire à la Préfecture à ce sujet.

Fin de l'AG à 18H.